

Le CDI – Centre de Documentation et d'Information - est un des lieux essentiels du Collège.

C'est un lieu d'apprentissage et de formation, de culture et de découvertes.

Un endroit où tu pourras venir lire, ou faire des recherches, demandées par un professeur ou pour toi-même, sur un sujet qui te tient à coeur.

Un espace grâce auquel tu découvriras de nouveaux livres, de nouveaux auteurs.

Un lieu où tu auras, je l'espère, envie de venir souvent...

Horaires d'ouverture

Le **planning est hebdomadaire** (les horaires peuvent varier d'une semaine à l'autre, selon les séances et projets pédagogiques). Il utilise un code couleur : **Vert = CDI ouvert - Orange = accès limité - Rouge = accès fermé aux élèves de permanence (sauf pour déposer un livre dans la caisse "Retours") - Noir : CDI fermé.**

Fonctionnement du CDI

- **tu peux emprunter des documents** pour lire chez toi : des livres (romans, nouvelles, contes, théâtre, poésies, B.D., documentaires) ou des magazines (voir plus bas le chapitre sur le prêt).

- **tu peux lire** : des livres ou des magazines.

- **tu peux faire des recherches**, préparer un exposé ou un travail nécessitant des documents du CDI.

- tu peux t'informer sur ton **orientation** (tes futures études, ton futur métier...)

- tu peux **participer à des projets, clubs, ateliers**, à des activités proposées par le documentaliste au cours de l'année.

- si tu veux venir, **tu dois t'engager à rester l'heure entière.**

- avant de t'installer, tu dois ranger ton cartable fermé à l'endroit indiqué par le documentaliste, venir à son bureau pour t'inscrire (en indiquant ton nom et ce que tu as prévu de faire) et y déposer ton carnet de correspondance.

- **tu dois être silencieux et calme** : le CDI est un lieu de lecture et de travail.

- **tu dois respecter** le lieu et les personnes qui s'y trouvent : le CDI est aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

- tu dois **prendre soin du matériel** et **remettre les documents à l'endroit exact où tu les as empruntés** : un document mal rangé devient un document introuvable. Si tu as un doute, demande au documentaliste de t'aider.

- **tu dois respecter la configuration du CDI** : ne déplacer ni tables, ni fauteuils, ni chaises.

- les **ordinateurs** sont réservés aux recherches sur un sujet précis. Tu dois **demandeur l'autorisation du documentaliste avant de les utiliser. Aucune clé USB ne pourra être utilisée au CDI.**

Quand et comment venir au CDI ?

Tu peux venir au CDI

- **quand tu as une heure d'étude** : Tu viens directement au CDI. **Aucun élève ne sera accepté plus de 5 minutes après la sonnerie.** Attention : **Le CDI n'est ni une permanence ni un foyer**

- **Après ou avant les cours** : Tu dois faire signer par tes parents sur ton cahier de liaison l'autorisation de rester au CDI (avec le jour et l'heure précis du moment où tu souhaites rester).

- **entre 12 h 45 et 13 h 25** : Tu dois t'inscrire le jour même juste avant de déjeuner (à 11 h 55).

Monsieur Ménard anime régulièrement des clubs, le midi. L'accès des autres élèves sera parfois impossible.

- **au début de la récréation du matin** : pour emprunter ou rendre un livre.

Avant de venir au CDI, pense à consulter le « planning prévisionnel », devant le CDI, sur esidoc, ou le blog <http://cdivirtuel.blogspot.com> pour savoir si le documentaliste peut t'accueillir.

Le prêt

Tu peux emprunter 3 documents maximum à la fois. La durée du prêt est de 14 jours pour les romans et de 7 pour les documentaires, revues et bandes dessinées.

Tu dois faire enregistrer le prêt auprès du documentaliste, qui t'indiquera aussi la date limite de retour.

Si à la date indiquée tu n'as pas fini de lire le livre ou la revue, tu devras revenir au CDI pour faire prolonger le prêt.

Tout document perdu ou abîmé devra être remplacé.

Mon rôle est de te guider dans tes recherches (choisir les bons documents et les exploiter), de te conseiller dans tes lectures. En tant qu'enseignant, je suis là pour t'aider à devenir autonome et citoyen.

Dans le cadre des cours, tu découvriras les ressources du CDI, comprendras le classement des documents, apprendras à chercher plus efficacement dans les livres, les bases documentaires comme esidoc (esidoc, c'est un peu le google du CDI), à mieux utiliser internet.

Ta classe participera peut-être au Défi Lecture, avec ta professeure de français.

Tu pourras participer au Club Lecture, à des ateliers d'écriture...et à d'autres projets.

F. MENARD, professeur documentaliste

Pour consulter capsules vidéos et documents liés aux cours : <http://cdivirtuel.blogspot.com> rubrique C1

Pour m'écrire : cdibry@gmail.com - Base documentaire consultable de chez toi : <http://0941014s.esidoc.fr>

Je soussigné, -----, de -----, ai lu et compris ce règlement et m'engage à le respecter.

Signature :

Document à classer dans le porte-vues du CDI - CDI. 1